

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels



**1570<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**

Mercredi 27 septembre 1967,  
à 15 heures

**NEW YORK**

SOMMAIRE

	Pages
<i>Point 9 de l'ordre du jour:</i>	
<i>Discussion générale (suite)</i>	
<i>Discours de M. Harmel (Belgique) . . . . .</i>	1
<i>Discours de M. Robinson (Trinité-et-Tobago) . . . . .</i>	5
<i>Discours de M. Bourguiba (Tunisie) . . . . .</i>	8
<i>Discours de M. Nyamweya (Kenya) . . . . .</i>	12
<i>Discours de M. Sapena Pastor (Paraguay) . . . . .</i>	15
<i>Intervention du représentant de Cuba . . . . .</i>	17

*Président:* M. Corneliu MANESCU (Roumanie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. M. HARMEL (Belgique): Monsieur le Président, l'hommage que la Belgique vous rend au moment où vous assumez la présidence de l'Assemblée générale ne saurait vraiment pas être seulement académique car nos deux pays coopèrent; ils se consacrent au rapprochement européen, dans le respect mutuel de leurs régimes différents, et, en recherchant ensemble l'édification de la paix par la détente, nous avons appris à connaître l'esprit qui vous habite et le talent qui vous sert. C'est pourquoi nous nous réjouissons car vous êtes bien choisi pour accomplir une des tâches les plus nobles que la vie puisse réserver à un homme: présider l'assemblée qui doit rapprocher les peuples et leur faire constater combien ils sont solidaires et interdépendants.

2. A ce sujet, nous sommes sans illusions: le contexte politique dans lequel va se dérouler cette session sera difficile; votre tâche le sera également. Et c'est pourquoi notre délégation secondera vos efforts dans toute la mesure possible.

3. Nous tenons aussi à rendre un hommage de gratitude à votre prédécesseur, M. Pazhwak, dont le nom s'inscrira dans la lignée des présidents qui ont incarné l'esprit de paix.

4. Régulièrement, au moins dans mon pays, des voix s'élèvent et s'interrogent sur l'efficacité et même l'opportunité du débat de caractère général par lequel débutent traditionnellement les travaux de notre assemblée. Que je le dise tout de suite: nous ne partageons pas ce scepticisme car, une fois par an, chacun de nos gouvernements, réfléchissant au rapport annuel du Secrétaire général et particulièrement à son chapitre introductif, se voit ainsi obligé de faire sa propre synthèse de la situation internationale et de l'action des Nations Unies. Nous pouvons mesurer par là les progrès accomplis et aussi, hélas, les difficultés qui demeurent.

5. Au nom de la Belgique, je concentrerai donc cette analyse sur ce que nous considérons comme les deux piliers de la paix: d'abord la solution des conflits qui mettent la paix en danger; ensuite la coopération entre les pays économiquement privilégiés et ceux qui ne le sont pas.

6. Sur le premier sujet, et bien que, en Europe, aucune crise ouverte de la sécurité ne se manifeste, je voudrais évoquer brièvement sa situation. Comme vous le savez, l'objectif de nos Etats, conforme à notre devoir vis-à-vis de la communauté internationale, demeure la création d'un système de sécurité garantissant l'ordre et la paix européens. Nous voulons ainsi nous sauvegarder nous-mêmes, mais sauvegarder aussi le reste du monde des conséquences des affrontements qui, à diverses reprises en 25 ans, ont pris naissance sur notre continent.

7. Des espoirs nouveaux sont nés depuis l'avènement de la politique de coexistence pacifique. Nous avons, pour notre part, redéfini, dans un esprit réaliste et, croyons-nous, imaginatif, nos rapports avec les Etats européens de régimes différents afin de surmonter, dans le respect et la compréhension mutuels, les difficultés nées de la seconde guerre mondiale.

8. Si certains progrès ont été accomplis dans cette voie grâce à l'intensification et à la multiplication des échanges de toute nature, nous ne sommes pas encore à même de vous présenter un bilan vraiment positif et concret.

9. Je dois dire, à cet égard, que j'ai lu avec une certaine déception les déclarations faites ici même par M. Gromyko [1563<sup>e</sup> séance]. En effet, il prête à la République fédérale d'Allemagne des intentions politiques qui sont à l'opposé des actes de celle-ci. Il simplifie également le problème de la sécurité en Europe en suggérant la disparition pure et simple des deux alliances défensives, mais il ne nous explique pas comment serait garantie notre sécurité. Or, c'est justement parce que nous avons mis en place des dispositifs qui ont éliminé notre peur passée que nous pouvons maintenant avec confiance imaginer et préconiser une politique dynamique de rapprochement.

10. La considération un peu désabusée que je viens d'émettre ne nous découragera certainement pas dans nos efforts. Nous savons que la politique de rapprochement ne donnera pas de résultats en un jour. Cette constatation ne nous incite qu'à faire encore davantage d'efforts avec toujours plus de bonne volonté et une conviction sans défaillance.

11. Hélas, depuis 12 mois, la sécurité dans plusieurs contrées du monde ne s'est pas améliorée; au contraire. Un conflit grave, latent depuis plusieurs années, s'est déclenché au Moyen-Orient. Les événe-

ments du Viet-Nam continuent à troubler l'Asie et le monde. Aucune solution n'a été apportée au problème de Chypre.

12. A quoi bon répéter les attitudes politiques adoptées par la Belgique à l'égard de ces différents conflits: nous nous en sommes déjà expliqué ici même. Ces positions n'ont pas changé, et cette seule constatation est déjà décevante, puisqu'elle témoigne de l'absence de progrès. Je crois devoir, dès lors, rechercher plutôt les causes de cette stagnation ou de l'impuissance où nous nous trouvons de dégager les éléments de la pacification là où elle doit être rétablie.

13. Ne faut-il pas se demander d'abord si l'élément dynamique qui seul permet de surmonter les difficultés et de trouver les modalités d'une nécessaire conciliation — je veux dire la volonté politique d'arriver à des solutions durables — existe suffisamment et d'une façon assez générale? Ensuite, lorsque les négociations s'ébauchent, nous pouvons aussi nous demander si nos Etats choisissent toujours le réalisme, c'est-à-dire la formulation d'un accord véritable, plutôt que les apparences d'une victoire diplomatique. Combien de fois n'avons-nous pas vu l'un ou l'autre imaginer des préalables dont l'acceptation aboutirait en fait à vider la négociation de son contenu? Enfin, peut-on trouver des solutions lorsque les Etats n'acceptent de discuter que les points qui les intéressent et rejettent sans appel ceux qui préoccupent les autres? Pour répondre à ces trois questions, il suffit d'examiner quelques-uns des conflits fondamentaux.

14. D'abord, la crise au Moyen-Orient. Nous constatons que le dialogue ne se noue pas. Des prises de position contradictoires opposent les parties les unes aux autres, chacune formule des préalables au règlement du problème d'ensemble. Dès lors, prenant ses distances à l'égard de ces attitudes, peut-être compréhensibles d'ailleurs, mais dangereuses, ne faut-il pas que notre assemblée trace le cadre de la négociation dans des termes généraux? Alors la recherche précise d'une solution deviendrait plus proche, lorsque les deux parties sauraient, sans contestation possible, que la volonté commune des Nations Unies est que la solution, la seule qui puisse être trouvée, passera de toute évidence par deux exigences: d'une part, le respect de la souveraineté d'autrui, qui découle de la qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies, et, de l'autre, le rejet de toute modification territoriale justifiée par le seul droit de conquête. Sur ces deux prémisses, et avec l'aide des initiatives de certains Etats que nous louons et dont l'influence peut être favorable, le Conseil de sécurité devrait pouvoir rechercher dans le détail les modalités des accords qui bâtiraient la paix dans cette région.

15. Une chose en tout cas devrait apparaître à tous les Membres de notre organisation, c'est qu'aucune solution ne pourra être trouvée sans l'intervention des Nations Unies, et particulièrement sans celle du Conseil de sécurité. Dans les conditions où nous sommes, compter uniquement sur le fruit d'une rencontre entre les parties intéressées serait compter presque sur rien; et croire qu'une quelconque intervention amiable pourra, à elle seule, aboutir sans que des principes aussi fondamentaux que ceux qu nous avons énoncés aient été stipulés comme base de tout arrangement futur, c'est croire ce qui n'est pas.

Seule — c'est en tout cas notre profonde conviction — une action politique opiniâtre et pressante, menée par le Conseil de sécurité, avec l'appui de tous nos Etats, dans le cadre des principes qui sont les nôtres, empêchera un nouveau recours à la force armée.

16. Si nous considérons ensuite le Viet-Nam, il faut bien constater, comme le faisait mon collègue suédois il y a peu [1563<sup>ème</sup> séance], qu'il est difficilement concevable que les Nations Unies se désintéressent d'un problème qui touche d'aussi près à la sécurité mondiale. Là aussi, la recherche d'une solution est singulièrement compliquée par des exclusives et des déclarations d'allure définitive lancées de part et d'autre. Certains Etats prétendent que les Nations Unies ne peuvent se saisir de cette question. Ces mêmes Etats paralysent les tentatives faites pour réunir la Conférence de Genève, qui a tracé le cadre juridique dans lequel l'indépendance fut reconnue aux Etats de l'ancienne Indochine.

17. Il est selon nous déplorable que des questions de procédure suffisent à empêcher la convocation du forum le plus adéquat pour rechercher la solution politique de ce conflit. En récusant de la sorte toutes les assemblées multilatérales, on oblige les opposants majeurs, c'est-à-dire, d'une part, le Viet-Nam du Nord et le Vietcong, et, d'autre part, le Viet-Nam du Sud et les Etats-Unis, à demeurer face à face, tandis que nos Etats doivent rester comme des spectateurs passifs et angoissés au bord de l'arène. C'est cependant la paix qui est en cause, mais loin de la favoriser, on crée de cette manière des obstacles supplémentaires à sa recherche.

18. Comment forcer la paix si l'on rejette les lieux où les solutions pourraient s'élaborer? Ceci nous paraît d'autant plus grave que notre volonté commune d'un arrêt définitif des combats et des bombardements ne se réalisera que très difficilement aussi longtemps que des indications réalistes et imaginatives n'auront pas dessiné les lignes générales de l'avenir politique d'un Viet-Nam du Sud pacifié.

19. Le troisième exemple n'est pas plus favorable — il est peut-être le plus clair — de l'échec de notre action multilatérale pour établir les conditions de la paix. C'est celui de Chypre. Les Nations Unies sont intervenues pour séparer les parties opposées. L'Organisation a accompli, en ce faisant, sa mission, et il faut que nous la félicitions. Mais depuis? En dehors d'initiatives spontanées mais fragiles, aucune action organisée et permanente n'a été entreprise par nous pour trouver un règlement durable qui soit accepté par toutes les parties intéressées. Le Secrétaire général, dans l'introduction à son rapport annuel [A/6701/Add.1, par. 40], insiste sur le fait que les Nations Unies n'ont pas pour mission de garantir un statu quo insatisfaisant. Il nous plaîst de dire qu'il a raison.

20. Pourquoi donc, dans tous ces domaines, ne parvenons-nous pas à accomplir, au sein des Nations Unies, le rôle que la Charte nous a dévolu? Nous en avons cependant les moyens. Il suffit de relire les chapitres de la Charte qui confient les tâches pacificatrices au Conseil de sécurité. Ils lui donnent le droit et l'autorité nécessaires pour prendre des initiatives. Ils lui accordent les moyens d'une action

persévérante. Ils lui permettent d'enquêter, de favoriser la négociation, de proposer la médiation et l'arbitrage, de recourir aux règlements juridictionnels, d'envisager enfin des mesures coercitives si ces procédures de conciliation n'aboutissent pas.

21. Dans la réalité, il n'est pas fait usage de ces possibilités. Et il suffit, pour s'en convaincre, de lire le rapport que le Conseil de sécurité a préparé pour l'Assemblée générale. D'où la frustration d'une partie de nos opinions publiques à l'égard de l'action des Nations Unies et la crise de confiance dont a parlé le Secrétaire général: elles résultent de cette impuissance dans la décision, de cette réticence dans l'action, qui font que les pays siégeant au Conseil de sécurité et dotés, de ce fait, par la Charte, d'une responsabilité particulière, ne peuvent réaliser ce que l'opinion publique, ce que l'opinion mondiale, attend d'eux.

22. Nous croyons cependant que l'affrontement entre l'URSS et les Etats-Unis, qui a marqué toute la vie de notre organisation, est fort heureusement en voie de diminution. Il nous paraîtrait inconcevable que le dialogue qu'entretiennent aujourd'hui les deux grands Etats ne trouve pas d'écho dans les propos qu'ils échangent au Conseil de sécurité. C'est là que l'esprit de détente et de tolérance doit trouver son meilleur terrain et son meilleur test. En effet, comme le disait hier M. Brown [1567ème séance], aucun groupe de notre assemblée ne peut imposer sa volonté aux autres si des suites positives doivent être attendues. Cela a pour conséquence que nous pouvons enfin demander que le Conseil de sécurité ne se limite plus à séparer les combattants sans rechercher en même temps à éliminer les causes qui ont provoqué l'affrontement.

23. Nous savons fort bien qu'il est beaucoup plus aisé de souligner les erreurs et de critiquer l'action de notre organisation que de faire des suggestions positives. Puis-je cependant en avancer quelques-unes.

24. Nous voudrions d'abord que notre assemblée adresse au Conseil de sécurité et plus particulièrement aux membres permanents de ce conseil, un appel pour qu'ils usent de leur puissance de conciliation et de la large gamme des interventions décrits principalement au Chapitre VI de la Charte.

25. En outre, nous appuyons la suggestion faite par le Secrétaire général dans l'introduction à son rapport annuel [A/6701/Add.1, par. 159] et recommandant au Conseil de sécurité les discussions en séances privées. Cette proposition dépasse de loin le plan de la simple procédure. Comment croire qu'on puisse à la fois donner des responsabilités exécutives à une institution et lui demander de trouver en public, sous l'œil des caméras, la solution des problèmes particulièrement difficiles qu'on lui confie et où se mêlent le prestige des uns et les intérêts des autres? Aucun de nos gouvernements ne réussirait ce tour de force dans ses décisions internes. Comment alors demander à une série d'Etats de travailler ensemble dans des conditions aussi délicates?

26. Ensuite, nous souhaitons que des réunions du Conseil de sécurité prévues par l'Article 28 de la Charte se tiennent, comme il est proposé, au niveau

des membres des gouvernements. L'initiative prise hier par le Secrétaire général d'une réunion de ce type avec les ministres des principaux pays membres du Conseil de sécurité a suscité chez nous, nous tenons à le dire, de grands espoirs.

27. Enfin, je voudrais recommander à nouveau qu'on procède sérieusement à l'étude de ce que l'année dernière [1432ème séance] j'appelais la stratégie de la paix. A ce propos, on peut regretter les conditions particulièrement peu satisfaisantes dans lesquelles la Commission politique spéciale s'est trop brièvement occupée du problème du règlement pacifique des différends. Il est notamment dommage que la suggestion faite à cet égard par le représentant des Pays-Bas<sup>1/</sup> n'ait pas été suivie. Comment prétendre, comme cela a été fait, qu'il n'est pas nécessaire de formuler des conclusions sur les meilleurs moyens d'empêcher les conflits armés de naître? N'est-il donc pas utile de définir les procédures qui permettent au mieux d'obtenir et d'assurer les trêves lorsqu'on constate que c'est justement dans ce domaine qu'au cours de ces 23 années les Nations Unies ont été le plus souvent sollicitées? C'est vraiment en faisant ce travail d'analyse que l'Assemblée peut, par ses suggestions, apporter une aide au Conseil de sécurité, qui a la responsabilité de la prévention et de la solution des crises.

28. Je souhaite aussi soutenir le Secrétaire général dans ses efforts pour créer les conditions et le cadre général d'opérations pour le maintien de la paix. Ce qui est nécessaire, ici comme toujours, c'est la démonstration d'un accord politique sur la nécessité d'actes concrets. Une fois cette démonstration faite, les aspects constitutionnels et financiers trouveront tout naturellement leur solution, comme ils la trouvent dans nos Etats lorsque la volonté politique est manifeste. Si cette affirmation de principe peut être obtenue, nous souhaiterions alors, et alors seulement, qu'un comité spécial soit constitué pour régler les questions pratiques. Nous pensons qu'il serait erroné de créer d'abord un comité qui ne connaîtrait pas avec précision son mandat et les limites dans lesquelles il est appelé à travailler.

29. Voilà, sur des sujets extrêmement importants, une série de considérations qui nous amènent à une conclusion: nous pensons avec force que les vues pessimistes auxquelles nous sommes arrivés en étudiant les menaces précises pour la sécurité du monde doivent aboutir à une révision des moyens d'action de notre organisation. Il ne s'agit pas ici d'une révision déchirante. Il ne s'agit pas d'aboutir à des modifications des règles et des principes inscrits dans la Charte, mais au contraire simplement d'un retour à l'exécution minutieuse et scrupuleuse des obligations qui y sont contenues. Il nous faut souligner, une fois de plus, les obligations du Conseil de sécurité, les responsabilités qu'ont, vis-à-vis de nous, ses membres permanents, ainsi que les obligations lourdes, même si elles ne sont que provisoires, des Etats qui ont sollicité nos suffrages pour siéger à ce conseil. N'est-ce pas le rôle de l'Assemblée que de soutenir le Conseil de sécurité dans ses efforts et, au besoin, de rappeler aux Etats qui y siègent ce que nous attendons, ce que nous espérons d'eux?

<sup>1/</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt et unième session, Annexes, point 36 de l'ordre du jour, document A/6617, par. 5.

30. C'est vraiment cette nouvelle prise de conscience de nos obligations, c'est seulement l'esprit de détente et l'effort constant de tolérance réciproque, qui peuvent permettre à notre organisation — dont chacun reconnaît le caractère indispensable — l'accomplissement de ce que nos peuples attendent d'elle.

31. Je voudrais maintenant aborder brièvement le second sujet, ce que nous avons appelé le "deuxième pilier de la paix": le problème de la coopération. C'est qu'en effet la paix ne se réduit pas à une absence de guerre. D'autres situations mettent la paix en péril, à cause de l'injustice et du désordre qu'elles révèlent. Ces situations, pour les connaître, nous n'avons qu'à ouvrir le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation [A/6701, p. 101]. On y lit, d'après une analyse des tendances économiques mondiales en 1966 et au cours des premiers mois de 1967, ceci: le taux général de croissance économique dans les pays en voie de développement avait déjà légèrement fléchi entre 1964 et 1965; il a de nouveau diminué de 1965 à 1966. Pour l'ensemble de ces pays — et c'est peut-être une des constatations les plus décevantes — la production agricole totale, révèle le même rapport, aurait diminué de plus de 1 p. 100 en 1966. Mais, bien entendu, dans le même temps, le volume global des populations à nourrir dans les mêmes pays en développement a augmenté d'environ 3,5 p. 100 par an, de telle manière que la part de nourriture pour chacun diminue chaque année sous l'effet combiné de ces deux circonstances.

32. Voilà les données de base brutales et que nous devons considérer comme cruelles, qui montrent que sur la route difficile du développement solidaire de l'humanité, un désordre majeur subsiste et empire.

33. En regard de cette situation, nous savons que bien des efforts s'accomplissent, qu'il faut additionner, mais dont la somme demeure beaucoup en dessous du besoin: ce sont les actions de développement que les gouvernements et les peuples des pays pauvres eux-mêmes accomplissent pour édifier et mener, avec courage, le programme de croissance de leur pays; ce sont les efforts si opportuns d'organisations économiques régionales qu'ils créent et qui tendent à élargir les marchés nationaux trop étroits dans la plupart des zones en développement; ce sont les multitudes d'aides venues de l'initiative privée et qui sont chargées d'un si haut coefficient de générosité, venant de tous les pays, qu'ils soient riches ou moins pauvres que les autres; ce sont aussi les actions d'aide bilatérale accomplies par de nombreux Etats jouissant d'un haut niveau de vie; ce sont encore les programmes multilatéraux de développement mis sur pied par des groupes d'Etats fortunés, tels que la Communauté économique européenne, en faveur de certains pays d'Afrique. Enfin — et venant après l'énumération que je viens de faire, car elles s'insèrent dans tout cet ensemble —, ce sont les actions mondiales conçues et exécutées par les institutions spécialisées rattachées aux Nations Unies ou dépendant d'elles.

34. Tout cela, qui s'accomplit au nom d'un meilleur ordre de justice, se juxtapose, s'additionne, parfois s'enchevêtre. Mais qui est mieux qualifié que les Nations Unies pour déterminer la quantité et la qualité de l'aide requise et répartir judicieusement les efforts

de toute nature dans le monde entier, afin que la deuxième Décennie du développement puisse renverser victorieusement le bilan, certes provisoire mais encore si décevant, de la croissance économique et sociale de tant de peuples?

35. Ici, également, nous ne voulons pas nous limiter à une appréciation critique; nous suggérons trois choses.

36. Tout d'abord, l'Assemblée devrait dire solennellement qu'elle reconnaît comme un devoir des Nations Unies la présentation du programme mondial du développement et la coordination de tous les efforts accomplis dans le monde dans cette direction.

37. Ensuite, nous croyons qu'il y a lieu aussi de constater, de souligner et d'appuyer la tendance qui se dessine dans l'hémisphère nord vers un rapprochement des structures économiques et sociales des pays à régime de marché et des pays à régime planifié. Ce courant, lui aussi, réduira les tensions mondiales en même temps que les ponctions qu'une augmentation constante des armements opère sur tous les revenus nationaux. Nous croyons et nous espérons que le climat de détente entre l'Est et l'Ouest permettra aux organisations internationales, si longtemps paralysées partiellement par ces tensions, une accentuation résolue de leur vocation à une coopération plus concrète au moyen notamment d'une partie des ressources libérées par des réductions parallèles des armements.

38. Je veux dire enfin qu'en attendant que ces objectifs soient progressivement atteints les pays fortunés, là où ils s'engagent dans des actions bilatérales ou régionales de coopération, devraient être prêts à considérer les représentants régionaux ou locaux des Nations Unies comme les coordonnateurs naturels des actions multiples menées sur place en faveur du développement. Il faut souhaiter que chacun se réfère à leurs avis avant d'arrêter des actions spécifiques d'assistance. La Belgique, pour sa part, se déclare ici prête à observer désormais cette attitude; elle veut, par là, aller à la rencontre des suggestions du Secrétaire général et franchir l'une des étapes nécessaires vers l'établissement d'une autorité mondiale pour la coopération et le développement; pour sa part, elle ne s'arrêtera pas dans cet effort avant que cette décision, cette volonté et cette réalisation aient été accomplies au sein des Nations Unies.

39. A notre tour et comme vous, qu'avons-nous tenté aujourd'hui? De ne pas cacher certains obstacles situés sur les routes des Nations Unies et qui entravent le succès de leurs actions en faveur de la paix. De ne pas les cacher, mais de ne jamais accepter non plus comme une fatalité les crises politiques et la misère du plus grand nombre; au contraire et toujours, de chercher ensemble à les dominer avec cohérence, énergie et obstination. C'est sans doute ce que voulait suggérer l'un de mes concitoyens dans un message d'encouragement que je veux partager avec vous et qu'il m'adressait hier; il citait un mot de Paul Claudel qui s'applique bien, me semble-t-il, à notre condition commune et aux travaux que nous venons d'engager; il citait cette phrase: "C'est dans l'obscurité qu'il est beau de croire à la lumière." Comme beaucoup

d'autres, la Belgique, pour sa part, avec vous, ne cessera pas de rechercher les lumières de la paix.

40. M. ROBINSON (Trinité-et-Tobago) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de me donner l'occasion de préciser la position de mon pays sur les principales questions discutées actuellement par l'Assemblée générale. Certaines de ces questions sont beaucoup plus anciennes que cette salle d'assemblée. Certaines continueront, sans aucun doute, à déconcerter l'humanité longtemps après que nos voix, à tous ici, cesseront d'être entendues, n'importe où dans le monde.

41. Quel que puisse être dans l'avenir l'aboutissement de l'une quelconque de ces questions, on reconnaîtra, je pense, généralement, que nous sommes tous liés ici actuellement par la même obligation: essayer jusqu'aux limites de nos forces de résoudre les problèmes qui troublent et accablent le monde à l'heure actuelle. Cette obligation nous lie tous également, que nous soyons riches ou pauvres, grands ou petits. Ainsi que le formulait récemment un écrivain: "Nous sommes irrévocablement engagés les uns envers les autres et responsables les uns des autres." Que vous soyez, Monsieur le Président, le premier avec vos affiliations politiques à occuper ce poste prouve que l'on reconnaît cet état d'interdépendance, mettant à part vos qualités personnelles éminentes dont tous ceux qui vous connaissent nous ont apporté le témoignage. Je vous félicite pour cette élection et je suis certain que votre présidence sera couronnée de succès.

42. Je voudrais également dire la satisfaction que mon pays ressent à constater que, à travers les problèmes soulevés par les événements en 1967, l'Organisation a pu continuer à bénéficier de la sagesse, de l'expérience et du prestige du Secrétaire général, U Thant.

43. En raison de l'engagement irréversible que nous avons pris, la Trinité-et-Tobago a, depuis son indépendance, fermement appliqué les principes de la Charte des Nations Unies. Dans le cadre de la Charte nous avons cherché à collaborer avec toutes les nations, particulièrement avec celles qui ont des antécédents historiques ou une expérience sociale et économique semblables aux nôtres. Nous avons travaillé notamment en étroite collaboration avec nos collègues de l'Amérique latine et des Antilles, dont les pays sont géographiquement proches du nôtre. En tant que nouveau développement dans la collaboration régionale au cours de cette année, nous avons demandé et obtenu l'admission de notre pays à l'Organisation des Etats américains.

44. Nous ne sommes pas d'avis que la collaboration régionale soit incompatible avec la libre détermination nationale. En fait, nous sommes convaincus que la libre détermination nationale peut souvent être plus facilement trouvée dans le cadre de groupes régionaux. Nous sommes fermement d'avis que c'est grâce à des associations de cette nature que les petites nations ont l'occasion la meilleure de contribuer à la solution des problèmes mondiaux comme de leurs propres problèmes.

45. Qu'il me soit permis, dans ce cadre, de parler des problèmes du Moyen-Orient. Cette question retient

l'attention de l'Assemblée générale depuis 20 ans; mais, cette année, elle occupe une place plus grande que jamais. Durant toute la période la plus dangereuse de la crise, notre représentant permanent — qui a également l'honneur d'être le Président du groupe latino-américain — a joué un rôle très actif. Nous adhérons fermement à la position du groupe latino-américain, qui s'est efforcé de trouver une solution équilibrée fondée sur les clauses de la Charte qui interdisent la menace ou l'emploi de la force dans le règlement des différends internationaux.

46. Les problèmes du Moyen-Orient demeurent sans solution. Cependant, au cours des deux derniers mois, des efforts ont été constamment déployés pour trouver des solutions à ces problèmes. Tandis que le règlement de ces questions est toujours en suspens, nous estimons de la plus grande importance que les attitudes ne deviennent pas inflexibles. Nous comprenons les fortes émotions qui entrent en jeu dans ce conflit. C'est pourquoi nous avons été heureux des indications qui se sont dégagées de la Conférence au sommet des Etats arabes, qui a siégé à Khartoum du 29 août au 1er septembre, et selon lesquelles il pourrait se réaliser quelques progrès vers une cessation de l'état de belligérance dans cette région.

47. A notre avis, ceci est indispensable pour toute solution du conflit. De même, il faut que les forces israéliennes soient retirées de la région occupée à la suite des combats de juin. Nous ne saurions en aucun cas accepter qu'au XXème siècle une guerre puisse créer un droit à des extensions territoriales. Accepter semblable droit mettrait en danger l'existence de tous les petits Etats.

48. C'est pourquoi nous appuyons les propositions faites par le groupe latino-américain comme étant la base la plus réaliste sur laquelle le conflit puisse être résolu. Il m'incombe néanmoins de dire que les propositions avancées il y a quelque temps par le président Tito, de Yougoslavie, marquent bien un réel progrès par rapport à la résolution des Etats non alignés présentée à la cinquième session extraordinaire d'urgence. Ma délégation estime en particulier que la proposition prévoyant le libre passage de tous les navires à travers le détroit de Tiran ferait disparaître une source appréciable de tensions dans la région.

49. Nous nous préoccupons tout spécialement des questions humanitaires suscitées par le conflit. On ne doit jamais se montrer indifférent devant les souffrances des hommes, et lorsqu'on aborde le problème des réfugiés, on devrait être plus conscient de son urgence. Nous soulignons plus encore l'importance de cette question à la lumière de la décision qu'a prise cette assemblée de désigner l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme.

50. S'il n'est pas possible aux peuples de la région de faire immédiatement preuve de bonne volonté les uns envers les autres, que l'on mette au moins fin à l'état de belligérance et que les hommes d'état de la région recherchent la paix dans l'esprit de la Charte à laquelle nous avons souscrit. Comme l'a dit une fois avec sagesse feu l'ambassadeur Stevenson:

"Il se peut qu'un grand nombre des problèmes vraiment difficiles dans les relations internationales

ne soient jamais résolus. Le conflit entre musulmans et chrétiens qui a dominé la politique mondiale pendant quelque 300 ans n'a jamais été résolu... Il en a été de même de la guerre de Trente Ans, qui a débuté comme un conflit entre deux idéologies, protestante et catholique.

"Les questions en cause n'ont jamais été réglées parce que logiquement elles étaient inconciliables; mais elles ont cessé de préoccuper l'esprit des hommes.

"Avant la fin de cette guerre, chose assez curieuse, un catholique, le cardinal de Richelieu, a organisé la Ligue des protestants, tandis qu'un général protestant dirigeait les armées du Saint Empire romain."

51. J'en viens maintenant à une autre question pour laquelle, à la Trinité-et-Tobago, nous avons cherché, en collaboration avec nos voisins, une solution satisfaisante à l'un des problèmes intéressant l'Organisation à un autre niveau. Permettez-moi maintenant de faire allusion aux événements politiques et constitutionnels de la région des Antilles.

52. Depuis longtemps, nous entretenons des liens sociaux, culturels et économiques avec nos voisins des Antilles et, dans une large mesure, nous avons connu un développement parallèle sur le plan politique et constitutionnel. Ces affinités existaient avant que ne devienne indépendant aucun des territoires autrefois britanniques de la région et, avec des modifications appropriées, nos relations ont prospéré à la suite de notre accession à l'indépendance.

53. La réussite de nos relations avec les autres Etats indépendants des Antilles se fonde sur le respect mutuel de la souveraineté et de l'inviolabilité territoriales. Pour ce qui est des territoires qui ne sont pas indépendants, nos relations avec eux sont nées des nécessités pratiques et des conditions propres à la région. Nous nous sommes scrupuleusement abstenus de toute ingérence dans leurs affaires intérieures. D'autre part, nous avons cherché à coopérer avec eux conformément à nos intérêts régionaux dans la mesure où ceux-ci nous étaient communs à tous et dans la mesure où ils n'étaient pas incompatibles avec les engagements, les obligations ou les alliances qu'ont pu contracter les divers Etats des Antilles dans l'exercice de leur droit souverain. Nous avons des intérêts dans la région, et nous lui portons un intérêt sincère.

54. C'est donc avec inquiétude et angoisse que nous avons suivi l'évolution de la situation en ce qui concerne Anguilla, question qui occupe l'attention de cette organisation à un autre niveau. La région des Antilles, pour des raisons historiques et autres, est marquée par une fragmentation considérable; elle constitue une zone faible qui peut être en butte à des influences sombres et douteuses. Nous tenons beaucoup à ce que les voix qui se font entendre au nom de la région parlent aussi dans l'intérêt de cette dernière. Nous souhaitons que les solutions politiques ne soient pas recherchées dans l'abstrait, mais en rapport avec les réalités de la région et les aspirations et intérêts fondamentaux des habitants de cette partie du monde.

55. Il convient de reconnaître qu'une fragmentation excessive peut restreindre et même réduire à rien le droit de libre détermination. Reconnaissant ce fait et tenant compte des intérêts de la région tout entière, la Trinité-et-Tobago, à la demande du Gouvernement britannique et du Gouvernement de Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla, en collaboration avec d'autres pays indépendants des Antilles, a essayé de trouver une solution satisfaisante à la question d'Anguilla.

56. Ici, permettez-moi de dire d'emblée qu'encore qu'il y ait contestation à cet égard, nous affirmons que la responsabilité finale quant à l'administration du territoire appartient au Royaume-Uni, qui reconnaît tout au moins sa responsabilité constitutionnelle pour ce qui est des affaires étrangères du territoire. Nous n'avons consenti à donner notre assistance qu'avec l'assentiment du Gouvernement britannique et sur sa demande; on nous a fait savoir que tel était le vœu de toutes les parties intéressées.

57. Nous avons constaté que les revendications du mouvement séparatiste d'Anguilla portaient à l'origine sur les dispositifs constitutionnels et économiques dans le cadre de la responsabilité du Royaume-Uni qui subsistait. Compte tenu en particulier du fait que certains griefs des habitants d'Anguilla provenaient incontestablement des faiblesses de l'ancienne administration coloniale, nous ne saurions admettre que le Royaume-Uni essaie de se laver les mains de ce problème, et de se retirer de la confusion créée sous sa protection.

58. Nous continuons d'être d'accord pour contribuer à la solution du problème. Nous croyons possible d'aboutir à un règlement qui traduise les légitimes aspirations de la population d'Anguilla, qui ne favorise pas le processus de fragmentation excessive en accentuant la faiblesse de la région et sa vulnérabilité à des influences extérieures douteuses.

59. La clef de la situation demeure dans la reconnaissance par le Royaume-Uni de ses responsabilités dans la région, en sa qualité de signataire de la Charte, de Membre de cette organisation et de gardien de cet Etat associé qui se dissocie.

60. J'en viens maintenant à la question du maintien de la paix qui, pour de nombreuses personnes, représente la fonction essentielle des Nations Unies. Pour une bonne part, le prestige de cette organisation augmente et décline selon ses réussites et ses échecs dans ce domaine. Ceux qui veulent travailler contre l'Organisation s'empressent de mettre en relief ses faiblesses lorsqu'elle veut accomplir sa tâche de maintenir la paix. Quel que puisse être leur motif, nous ne saurions toutefois nier que leurs attaques comportent un élément de raison. Si les Nations Unies doivent finalement reconnaître leur échec en tant que gardien de la paix mondiale, ce sera, en fait, l'aveu fait par notre civilisation que son existence ne peut plus être garantie à cause des terribles armes de destruction dont l'homme dispose maintenant.

61. De plus, les espoirs de tous ceux qui voient dans la coexistence pacifique le cadre où concilier les intérêts idéologiques et nationaux divergents seront affaiblis; nos efforts seront grandement découragés si, dans ces Nations Unies qui devraient être le principal

foyer de coopération internationale, nous constatons une incapacité persistante à résoudre des divergences d'opinions sur une fonction aussi vitale que celle du maintien de la paix.

62. C'est à la lumière de ces observations que je commenterai brièvement la situation actuelle en matière d'opérations de maintien de la paix. Nous ne nous opposons pas à la demande que soit prorogée l'existence du Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous disons cependant qu'il conviendrait d'envisager d'autres méthodes possibles pour que la reconduction du Comité ne devienne pas un rite qui ne serait autre chose qu'un procès-verbal de carence. Le danger que nous redoutons est qu'il y ait accord tacite entre les Etats Membres pour qu'aucune mesure ne soit prise tant que le Comité existera et n'aura pas surmonté les désaccords profonds qui divisent ses Membres. Ne pourrait-on pas faire des progrès concrets en ce qui concerne la fourniture volontaire de matériel, de services et de personnel en attendant un accord plus général?

63. Nous pensons que les trois aspects de la question financière ont maintenant été suffisamment identifiés pour qu'aucun d'entre eux ne vienne entraver le juste traitement requis pour les autres. Nous recommandons, comme question qui doit susciter une préoccupation distincte et immédiate, que l'Organisation soit débarrassée, en partie tout au moins, de ses difficultés financières persistantes.

64. Permettez-moi maintenant de parler de quelques zones de tension qui, bien qu'elles ne soient pas à proximité géographique de la Trinité-et-Tobago, continuent à susciter en nous une inquiétude soit pour des raisons de principe, soit pour des raisons humanitaires. Ces zones constituent à notre sens une menace toujours présente à la paix du monde.

65. Je parlerai d'abord de la Rhodésie du Sud. Depuis que le groupe rebelle de racistes a saisi le pouvoir en Rhodésie du Sud, nous avons soutenu et nous continuons de soutenir qu'il faut résister à une violation constitutionnelle de ce genre pour des buts aussi iniques et au défi de l'opinion mondiale et que l'Autorité administrante doit utiliser sa puissance pour amener la défaite des rebelles et pour assurer l'évolution ordonnée du pays vers le règne de la majorité.

66. Au lieu de cela, un programme de sanctions a été mis en œuvre, programme qui, comme nous avons dès le début averti que ce serait le cas, a été restreint dans sa portée et limité dans ses effets. Le résultat en est que le régime raciste illégal en Rhodésie du Sud existe toujours et constitue une source d'irritation constante sur le continent africain et dans le monde entier, un triomphe de violation constitutionnelle, un symbole d'arrogance raciale, une tumeur cancéreuse dans le corps politique de l'Afrique, qui dissémine le poison de l'intolérance raciale en Afrique et dans le monde entier.

67. Que nul ne sous-estime les effets potentiellement nocifs de telles zones de pollution pour toute l'humanité. Déjà il est clair que ce régime reçoit aide et réconfort de la principale source d'infection raciste, l'Afrique du Sud. Cela est d'autant plus menaçant que l'Afrique du Sud adopte elle-même une attitude de

défi envers cette organisation en ce qui concerne le territoire du Sud-Ouest africain, et que dans tous ses actes et dans tous ses défis, l'Afrique du Sud est appuyée par le Portugal. Chaque exemple de ce genre du refus ou de l'incapacité des nations d'agir met des armes dans la main de ceux qui prétendent que la force, et non les principes, est l'arbitre final et que la violence est le moyen le plus sûr de redresser les torts.

68. J'en viens maintenant au conflit du Viet-Nam, source de détresse incroyable pour le peuple de cette terre malheureuse et de profonde angoisse pour la conscience civilisée de l'humanité. Nous n'avons pas foi dans le désert en tant que symbole de paix et nous ne pensons pas non plus que la destruction d'un peuple puisse être dans son intérêt ou dans l'intérêt de quiconque. Le Viet-Nam est un théâtre de guerre constante depuis plus de 20 ans. Depuis quelque temps, cette guerre prend les proportions d'un conflit majeur et contient le germe d'une conflagration générale. Ma délégation demande instamment que les efforts soient intensifiés pour arriver au Viet-Nam à un cessez-le-feu qui serait suivi de négociations entre les parties au conflit. Nous appuierons toute initiative raisonnable à cette fin.

69. Je ne peux terminer ce bref exposé des zones de tension qui préoccupent particulièrement ma délégation sans parler des Etats qui, sans discrimination, cherchent à imposer par la force une forme de gouvernement et de société à des peuples qui vivent au-delà de leurs frontières. Je pense particulièrement aux activités du Gouvernement de Cuba dans l'hémisphère occidental. Je dis au représentant de Cuba: une intervention injustifiée dans les affaires d'autres Etats ne peut que justifier une intervention dans les vôtres. Rappelez-vous qu'exporter la révolution est une arme à deux tranchants.

70. Permettez-moi maintenant d'en venir à ce que ma délégation estime être les aspects plus positifs du travail des Nations Unies. Les représentants se souviendront de l'immense espoir avec lequel nous avons inauguré la Décennie des Nations Unies pour le développement, dont le but principal était d'accélérer le rythme du progrès économique dans les pays plus pauvres et d'arrêter la croissance de l'écart entre le niveau de vie des populations dans les différentes parties du monde.

71. Il semble maintenant que par un procédé de causalité cumulative, nous nous trouvons dans une situation relativement pire qu'au début de la Décennie. Qu'il s'agisse de la libéralisation du commerce, de l'aide, des courants de capitaux, le tableau se présente généralement sous des couleurs très sombres pour les pays pauvres.

72. Des efforts considérables et dignes d'être notés ont été faits dans certains de ces domaines, mais d'autres événements ont annulé de façon presque inexorable les progrès réalisés. Il semble qu'il soit maintenant nécessaire de revoir complètement la stratégie du développement. Toutefois, ma délégation ne pense pas que les objectifs doivent nécessairement changer. Ce qui semble nécessaire, c'est une étude plus approfondie et une prise de conscience plus générale des causes et des effets.

73. Nous nous rendons compte que, de différentes manières, une sorte de réexamen a eu lieu. Toutefois, en raison de la résistance souvent rencontrée dans le domaine de l'action, et du rythme lent de progrès qui en est résulté, on a eu tendance, par stratégie, à se concentrer sur un seul point à la fois. L'expérience a montré cependant que le progrès dans un domaine est souvent accompagné par une régression dans un autre et que, même là où il y a progrès dans un certain nombre de domaines, mais à des rythmes trop différents, les résultats souhaités ne sont pas atteints.

74. C'est pourquoi nous avons été considérablement encouragés par la résolution de l'Assemblée générale [2188 (XXI)] autorisant un examen général des programmes et des activités entreprises en matière économique et sociale, en matière de coopération technique et dans des domaines connexes par l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, l'Agence internationale de l'énergie atomique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et toutes les institutions et agences se rattachant au système des Nations Unies. Il faut admettre cependant qu'en attendant le résultat de ce réexamen il n'y a pas d'alternative réelle à une façon fragmentée, peu satisfaisante d'aborder le problème. Dans ces conditions, nous demandons avec insistance que les plus grandes priorités soient accordées à l'ONUDI et à la CNUCED.

75. Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer notre appui très ferme à un système général de préférences. Toutefois, je voudrais souligner tout aussi fermement la nécessité, dans le cadre d'un tel système, de trouver des accommodements adéquats en ce qui concerne les intérêts spéciaux des pays qui dépendent des préférences limitées actuelles pour leur stabilité économique et politique. La Trinité-et-Tobago, comme beaucoup d'autres pays, n'a accédé que récemment à l'indépendance. Nous n'avons que cinq ans. Notre système économique, comme d'autres, a été façonné par plusieurs siècles de domination impériale, et il serait peu raisonnable d'attendre que les modifications nécessaires de structure soient réalisées en un jour. Ce qui est nécessaire, ce sont des arrangements qui permettront à la transformation structurelle de progresser, même s'ils ne sont que transitoires.

76. Nous attendons avec impatience les propositions qui émaneront de la deuxième session de la CNUCED pour éliminer les traits les plus défavorables de l'expérience des pays pauvres dans le domaine du commerce mondial. A ce propos, nous sommes fermement aux côtés des pays latino-américains et autres du Groupe des Soixante-Dix-Sept.

77. Il ne faut pas sous-estimer la mesure dans laquelle le milieu mondial est devenu hostile au progrès économique dans les pays en voie de développement et à ses conséquences éventuelles, politiques et sociales, dans ces pays. Dans le monde entier, les peuples prennent toujours davantage conscience des pas énormes accomplis dans les domaines scientifiques et technologiques. Ils sont de plus en plus convaincus qu'avec les connaissances, les instruments et les ressources dont dispose l'homme, l'incapacité de ce dernier de contrôler son milieu économique, politique et social ne découle plus de l'impuissance, mais d'un manque de volonté. Des indices appa-

raissent chez la jeune génération d'une crise de confiance croissante en notre civilisation. Il y a des signes de désillusion, d'agitation et de désaffection. L'imagination qui nous permet d'aller jusqu'à la Lune devrait sûrement pouvoir trouver de nouveaux niveaux de coopération politique, économique et sociale.

78. Ce sont ces nouveaux niveaux de coopération que nous recherchons avant tout, ici aux Nations Unies et dans tous les conseils et assemblées où se discutent les grands problèmes de notre temps. Ces nouveaux niveaux de coopération doivent refléter notre engagement total à tous en un âge où la science a pour la première fois rendu possible notre destruction totale. Dans cette entreprise, il n'y a d'autre possibilité que le succès, car la question fondamentale est la plus grave à laquelle l'homme ait jamais dû faire face: il s'agit de la vie ici sur la Terre.

79. M. BOURGUIBA (Tunisie): Monsieur le Président, la délégation tunisienne se réjouit infiniment de vous voir chargé de la direction des travaux de la vingt-deuxième session de notre assemblée. Nous avons eu l'occasion de travailler avec vous et nous savons à quel point vous vous êtes toujours dévoué à la cause des Nations Unies et de la paix. Votre pays, avec lequel le mien entretient les meilleures relations, est l'un de ceux qui ont beaucoup contribué au développement de notre organisation. A travers votre personne, c'est donc aussi à la Roumanie que l'Assemblée générale a voulu rendre hommage et c'est de tout cœur que je vous adresse les félicitations de la Tunisie et que je vous souhaite plein succès.

80. Je voudrais aussi adresser mes félicitations à M. Pazhwak, de l'Afghanistan, qui a su mener à bien les travaux de la vingt et unième session ordinaire de notre assemblée. Ses grandes qualités lui ont permis aussi de dominer les discussions et les débats combien difficiles des deux dernières sessions extraordinaires de cette même assemblée.

81. A l'ouverture de nos travaux, nous voudrions formuler aussi nos vœux de succès pour cette session de l'Assemblée qui s'ouvre dans des conditions particulièrement difficiles pour l'Organisation. C'est un effet au lendemain d'une session extraordinaire d'urgence particulièrement décevante et infructueuse que nous nous réunissons; décevante, parce qu'elle n'est pas arrivée à se prononcer sur le fond du problème qui lui était soumis; infructueuse, parce que sur le seul point sur lequel elle ait réussi à réunir une majorité écrasante, elle n'a pas été en mesure d'obtenir des résultats. Aussi la crise provoquée par l'attaque israélienne contre les pays arabes constituera-t-elle malheureusement encore la préoccupation principale de cette session.

82. Nous croyons qu'il est vital pour cette organisation d'être, en ce moment critique, à la hauteur de ses responsabilités, d'être aussi à la hauteur des espoirs que l'humanité entière a placés en elle. Nous ne saurions encore une fois décevoir l'opinion mondiale et donner le spectacle ou l'impression d'une grande maison où l'on bavarde beaucoup, où l'on s'investit trop souvent, mais où l'on n'aboutit jamais, ou, dans les meilleurs des cas, jamais à temps. Dans la brillante introduction à son rapport annuel, notre secrétaire général a fait ressortir les difficultés que

rencontre l'Organisation et qui sont dues essentiellement aux conceptions fondamentalement opposées de ses Membres sur les plans constitutionnel et politique; cette analyse, qui vaut pour les opérations de maintien de la paix, vaut aussi — a priori — pour les crises qui mettent en danger la paix elle-même. C'est pour ces raisons mêmes que l'Organisation des Nations Unies n'a jamais été mise en mesure de fournir suffisamment d'efforts soutenus et persévérants pour résoudre l'état de crise perpétuel qui règne depuis 20 ans au Moyen-Orient. Jamais, depuis le partage de la Palestine, on ne s'est penché sur le fond de ce problème douloureux que l'on créait. Jamais, l'on n'a voulu reconnaître explicitement de vive voix l'injustice flagrante qui a été à la base de la situation toujours menaçante, toujours explosive que nous connaissons, et en prendre courageusement conscience. Nous persistons à croire qu'aucune paix ne saurait être édiflée sur le malheur d'un peuple. Cette paix qui doit exister entre les hommes et les communautés, ou entre les pays, ne saurait en aucun cas être le fruit de la violence, de l'agression et de l'humiliation. La violence ne peut engendrer que la violence, et le processus de la guerre ne peut être rompu qu'avec la fin de l'injustice et le rétablissement des peuples dans leurs droits.

83. Il ne faut pas croire que 20 ans ou un plus grand nombre d'années auront suffi à faire oublier à jamais à des millions d'êtres humains l'injustice qui les a chassés de leurs foyers, de leur patrie. Toute solution doit certainement tenir compte des réalités d'aujourd'hui, mais aucune solution ne saurait être durable si elle ne tient compte des données de base. Cette solution durable, il faut la rechercher, il faut la trouver, et pour cela l'on doit se rendre compte que seul le retrait des troupes israéliennes des territoires occupés à la suite de l'attaque du 5 juin dernier peut déboucher sur une voie passante. Demander aux Arabes d'accepter une injustice parce qu'autrement ils risquent d'en subir d'autres ne relève pas du réalisme, mais plutôt du cynisme, car en cédant, ne serait-ce qu'une seule fois, à un tel argument, les Arabes se trouveraient pris dans un engrenage, engagés dans un processus qui, logiquement, devrait les conduire à accepter d'être les victimes toujours consentantes du rêve des sionistes les plus fanatiques, les tenants du slogan expansionniste que l'on connaît, "du Nil à l'Euphrate", ceux-là mêmes qui, aux injonctions unanimes de l'Assemblée générale sur Jérusalem et son statut, répondent avec arrogance que "la situation est maintenant non négociable", ceux-là mêmes qui refusent aux centaines de milliers de réfugiés victimes de nombreuses agressions — celle du 5 juin n'étant que la dernière en date — le droit de retourner chez eux, en avançant des allégations fallacieuses qui, je crois, ne trompent personne. Ce refus est suivi par des appels effrénés faits aux communautés juives dans le monde pour venir s'installer; depuis deux jours, leur installation devient effective sur certains points des territoires occupés par la force des armes, créant ainsi une nouvelle situation de fait accompli et engendrant par là une aggravation d'une situation qui était déjà suffisamment explosive.

84. Nous comprenons le souci de ceux qui, comme le Secrétaire général lui-même, craignent de voir les choses en revenir au même point; nous comprenons

que la majorité des délégations en cette maison refusent par-dessus tout le retour pur et simple à la situation confuse et explosive qui existait auparavant. Mais il faut aussi que tous les Etats Membres de cette organisation comprennent bien quel dangereux précédent il y aurait à lier de façon directe le retrait des troupes des territoires occupés par la force à des conditions qui ne seraient finalement que les conditions du vainqueur. Si les Arabes devaient simplement se soumettre — c'est bien d'ailleurs ce que cherche Israël —, ce serait exclure les Nations Unies du débat, faire perdre sa raison d'être à notre organisation et donner raison à Israël qui serait, de ce fait, conséquent avec lui-même en exigeant des négociations directes; je dis conséquent avec lui-même, car pareille attitude s'inscrit dans la logique de l'agression victorieuse, de la loi de la jungle, à laquelle les dirigeants israéliens semblent adhérer si allégrement.

85. Nous pensons que c'est une fois les territoires arabes évacués que la communauté internationale, à travers notre organisation, ici comme au Conseil de sécurité, pourra et devra se pencher immédiatement sur le fond du problème avec persévérance et avec sérieux, afin de lui trouver une solution qui soit à la fois durable et juste.

86. La Tunisie, pour sa part, ne manquera pas, dans le cadre de la solidarité arabe et également dans le cadre de la solidarité humaine, de déployer ses modestes efforts dans ce sens. Les Nations Unies, en se prononçant clairement sur la nécessité de mettre fin à l'état de fait créé par la force, seront à même de jouer le rôle qui leur revient dans la solution souhaitée, un rôle décisif, un rôle nécessaire.

87. Nous sommes convaincus que les membres de l'Assemblée générale feront preuve d'imagination et d'esprit d'initiative pour que nous puissions sortir de cette session avec — au moins — l'esquisse d'une solution. Nous devrions pouvoir dégager ici une majorité sur les principes qui doivent constituer le fondement du règlement de la question. A cet égard, les efforts fournis par la diplomatie yougoslave pour arrêter une série, sans doute perfectible, de principes susceptibles même de constituer le cadre d'une solution acceptable, doivent être encouragés, aidés, et un hommage nous semble devoir être rendu au président Tito ainsi qu'au gouvernement et, ici, à la délégation de la Yougoslavie, qui ont toujours été guidés par le souci majeur de voir notre organisation — et notamment l'Assemblée générale — assumer un rôle primordial dans la recherche de solutions pacifiques aux problèmes auxquels nous sommes confrontés.

88. C'est en relation avec ce rôle que doit pouvoir jouer notre organisation, tant au Moyen-Orient qu'ailleurs, que je veux revenir sur cette question fort importante des opérations de maintien de la paix.

89. Mon gouvernement regrette profondément qu'aucun progrès sérieux n'ait pu être réalisé par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Nous aurions espéré qu'au lendemain des événements graves qui, à travers le Moyen-Orient, ont secoué le monde, ce comité eût pu reprendre l'examen de la question à la lumière des développements nouveaux.

90. En effet, d'une part les événements du Moyen-Orient ont fait ressortir — *a contrario* malheureusement — l'utilité des opérations de maintien de la paix; et, d'autre part, le recours à la procédure de convocation d'une session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée s'est avéré encore une fois nécessaire, illustrant une fois de plus le rôle inéluctable que doit pouvoir assumer, dans le maintien de la paix, l'Assemblée générale, sans préjuger cependant du rôle attribué au Conseil de sécurité.

91. Cela n'est peut-être pas explicitement prévu par la Charte, mais est certainement dans l'esprit du texte de San Francisco. Nous espérons à cet égard que cette session ne se contentera pas de reconduire purement et simplement le Comité spécial, mais qu'elle saura reprendre la question sous une forme plus constructive et faire preuve non seulement d'imagination, qui ne nous manque certainement pas, mais surtout d'autorité. Cela dit, la délégation tunisienne tient à féliciter tous les membres de ce comité, notamment son dynamique président, M. Cuevas Cancino, pour les efforts qu'ils ont déployés et le travail qu'ils ont su nous fournir. La Tunisie, quant à elle, reste disposée, comme par le passé, à contribuer au succès d'éventuelles opérations de ce genre par tous les moyens, si modestes soient-ils, dont elle peut disposer.

92. Un autre domaine où notre organisation enregistre encore un échec est celui de la décolonisation; sans parler des actions entreprises par les mercenaires, ni le problème si préoccupant du Sud-Ouest africain, ni la crise rhodésienne, ni la situation qui existe dans les territoires sous domination portugaise, n'ont enregistré de progrès. Le colonialisme, le racisme continuent de sévir dans une partie immense de l'Afrique — un tiers du continent, le tiers le plus riche, et ce n'est certainement pas un hasard — sans que l'on voie se dessiner l'ébauche même d'une action internationale efficace.

93. Certes, nous ne comptons pas sur l'action internationale seule pour voir accéder à la liberté et à la dignité des dizaines de millions de nos frères africains qui souffrent de ce phénomène reconnu par tous comme anachronique. Mais nous pensons que nous devons, dans cette organisation, donner aux combattants de la liberté plus que des "bonnes résolutions" ou des mots de compassion. Nous regrettons à ce sujet que les grandes puissances n'aient pas voulu se compromettre aux côtés de la majorité de l'Assemblée pour entreprendre, dans le Sud-Ouest africain, une action qui, menée avec fermeté, aurait pu être décisive. S'agissant précisément du Sud-Ouest africain, nous voulons leur rappeler la responsabilité qui incombe à l'Organisation vis-à-vis de ce territoire et leur adresser un appel pour qu'elles accordent une coopération sans réserve, entière, au Conseil des Nations Unies pour le Sud-Ouest africain.

94. Je voudrais en venir maintenant au problème du désarmement. Voilà un domaine où nous pouvons, malgré tout, nous montrer relativement optimistes. En effet, quel que soit le bien-fondé des réserves et des appréhensions que nous pouvons avoir les uns et les autres, le dépôt d'un projet de traité de non-prolifération des armes nucléaires est un acte d'une portée considérable. Il reste encore des écueils à

franchir, des oppositions à vaincre; nous sommes certainement conscients des imperfections et des insuffisances de ce texte; mais il n'en reste pas moins que son élaboration par les Etats-Unis et par l'Union soviétique<sup>2/</sup> constitue un succès que nous pouvons inscrire à l'actif de ces deux pays, de même qu'à celui du Comité des dix-huit puissances pour le désarmement.

95. Nous comprenons la préoccupation de ceux des pays non alignés qui se résignent mal à renoncer au droit d'acquérir des armes nucléaires, eux qui ne veulent subir la protection de quiconque. Mais rien ne serait plus dérisoire et plus inacceptable qu'un pays sous-développé — c'est le cas des pays non alignés — disposant des moyens d'anéantir par l'arme nucléaire des millions d'hommes, tout en demeurant incapable de protéger ses millions de citoyens contre la faim et le dénuement. Aucun pays, à l'exception de très peu de puissances, et encore moins nos pays en voie de développement, ne peut prétendre procéder à des recherches nucléaires sans le faire aux dépens mêmes de sa tâche primordiale, la lutte contre le sous-développement. Il suffit, pour s'en convaincre, de mesurer simplement le mal occasionné aux pays d'Afrique, d'Asie et d'ailleurs par la course aux armements classiques. Voici un aspect de la question du désarmement sur lequel il nous paraît convenir aujourd'hui de se pencher avec beaucoup plus de sérieux qu'auparavant; c'est aussi à la lumière des derniers événements du Moyen-Orient qu'il faut examiner cette question de la course aux armements, de type classique entre petits pays.

96. Si, en effet, les Nations Unies venaient, d'une façon ou d'une autre, à entériner le fait des armes, plus rien ne saurait retenir certains petits pays devant la tentation d'essayer, par des agressions rapides et efficaces, d'obtenir des concessions politiques de leurs voisins ou même des gains territoriaux. Peut-être notre assemblée se devrait-elle de faire une étude sur les ressources consacrées aux armements dans les pays en voie de développement et de comparer celles-ci, par exemple, à la part qu'ils réservent à l'éducation nationale ou à la santé et, d'une façon générale, aux investissements vraiment productifs, c'est-à-dire ceux destinés à la promotion de l'homme.

97. On pourrait d'ailleurs lier cette question à une autre question inscrite à notre ordre du jour: celle des bases militaires étrangères. Il est bien évident, en effet, qu'au moment où nous assistons à la disparition progressive des bases de type classique, nous voyons apparaître, d'une façon plus subtile, plus discrète, des bases, mais des bases d'un genre nouveau, sous la forme d'une présence massive de centaines, parfois même de milliers d'instructeurs — ou prétendus tels — étrangers. Entre la base dite d'instruction et la base tout court, la différence, à notre avis, n'est que de terminologie, et il est clair que l'une ne peut que cacher l'autre. Nous pensons qu'il y a là non seulement matière à réflexion, mais surtout matière à action, une action rapide pour éviter que ne s'enclenche irréparablement le processus habituel et fatal de la course aux armements dans les pays qui n'ont pas assez de toutes leurs res-

<sup>2/</sup> Voir ENDC/192 et ENDC/193.

sources pour rejoindre le cortège des pays développés et sortir de la spirale sans fin du sous-développement économique, social, intellectuel, et tout simplement du sous-développement humain.

98. Ceci m'amène à parler d'un autre sujet d'optimisme pour ma délégation, à savoir les efforts continus et méritoires, mais malheureusement peu connus de l'opinion publique, que fait cette organisation dans le domaine économique et social. Nous voyons aujourd'hui se préciser les résultats de plusieurs années de préparation et se dessiner toute une trame d'activités, dans le domaine économique et social, destinées à briser le cercle vicieux dans lequel l'héritage colonial ou semi-colonial a enfermé les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine et à leur permettre, sinon de franchir, du moins de réduire le fossé qui les sépare des pays développés.

99. En dépit de cet optimisme auquel nous sommes enclins, nous ne pouvons pas nous empêcher de porter une attention toute particulière au cri d'alarme lancé par le Secrétaire général de notre organisation dans son rapport annuel à l'Assemblée et spécialement dans l'introduction à ce rapport. Le rapport du Conseil économique et social [A/6703] exprime les mêmes inquiétudes cette année encore.

100. Dans l'introduction à son rapport annuel, le Secrétaire général écrit:

"Cette année encore, je ne puis m'empêcher d'exprimer la vive inquiétude que me causent le ralentissement du courant de l'aide internationale et les répercussions négatives de cette évolution sur le bilan de l'actuelle Décennie du développement." [A/6701/Add.1, par. 61.]

Le Secrétaire général ajoute:

"Les négociations Kennedy ont constitué un succès notable, mais il faut bien reconnaître que les nouveaux accords ne donnent guère satisfaction aux pays en voie de développement, surtout dans le domaine agricole." [Ibid.]

101. Ainsi est-il décourageant de constater qu'en 1966, les pays riches, dans leur ensemble, ont consacré à l'aide au développement un pourcentage de leur produit national brut bien plus faible qu'en 1960.

102. Dans le même document, s'agissant de la CNUCED, nous lisons:

"Je dois toutefois souligner qu'au cours de la période considérée, les progrès accomplis vers la réalisation des fins et objectifs énoncés en 1964 ont été d'une lenteur alarmante et que l'on n'a enregistré aucune percée décisive en matière de commerce ou de financement du développement..." [Ibid., par. 71.]

103. Sur trois sujets d'une importance capitale dans la vie économique internationale, le Secrétaire général s'exprime — et à juste titre — dans des termes qui doivent constituer un sujet de profonde inquiétude pour les Membres de notre organisation.

104. Il y a lieu de signaler aussi que, du point de vue de l'équilibre alimentaire dans les pays en voie de développement, la situation reste alarmante. Les

projections que la FAO prévoit pour 1975 définissent un déficit net de céréales qui pourrait atteindre 47 millions de tonnes et la valeur des importations, pour combler un tel déficit, pourrait atteindre plus de 8 milliards de dollars.

105. Ainsi la communauté internationale ne semble pas être en train de gagner la course contre le besoin. Les pays en voie de développement doivent fournir un effort tout particulier et très persévérant pour remporter cette lutte. Mais l'élément déterminant doit non seulement provenir de l'assistance que doivent leur consentir les pays nantis dans le cadre de la solidarité internationale, qui constitue à notre avis un devoir pour tous, mais dépendre aussi de l'amélioration des termes de l'échange. Cette organisation nous semble être un cadre de choix pour la réalisation d'un tel objectif. Il est réconfortant de constater qu'actuellement la famille des Nations Unies se complète de plus en plus par de nouveaux organismes qui couvrent les principaux aspects du développement. Le dernier né de ces organismes est le Fonds d'équipement des Nations Unies [résolution 2186 (XXI)] qui doit assister les pays en voie de développement dans leurs efforts en mettant à leur disposition des ressources nouvelles en matière d'aide à l'équipement et ce au moyen de dons et de prêts, spécialement de prêts à long terme.

106. Nous tenons à exprimer l'espoir que la première conférence pour les annonces de contributions, convoquée pour la fin du mois d'octobre, sera couronnée de succès. Certes, on pourrait être amené à penser que la prolifération de tels organismes risque d'entraîner une dispersion des énergies et une augmentation des dépenses de fonctionnement déjà trop élevée. Cela peut être vrai si ces organismes ne fonctionnent pas à plein rendement et si certaines tendances, dans le courant international des capitaux, ne sont pas corrigées. Il est remarquable, par exemple, de constater que, durant la période de 1961 à 1966, 10 p. 100 seulement de ce courant ont été fournis par l'intermédiaire d'institutions internationales.

107. On constatera aussi que, durant la période 1960-1965, le courant des ressources vers les pays en voie de développement n'a pas augmenté dans des proportions correspondant à la croissance des pays développés. Ces deux tendances essentielles doivent, à notre avis, être corrigées dans le sens d'un développement de l'aide multilatérale et aussi d'une participation plus consistante et plus régulière, moins précaire, des pays riches au développement et au relèvement des pays qui sont en train de sortir ou d'essayer de sortir de la situation où ils vivent.

108. Nous formulons l'espoir que la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement permettra d'aborder une phase nouvelle dans le processus déjà amorcé en 1964 et qu'elle sera réellement orientée vers l'action et vers l'adoption de solutions concrètes et pratiques aux problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face. Cet espoir est d'autant plus fondé que nous considérons, en dépit des insuffisances ou des échecs que nous constatons, que le monde prend de plus en plus nettement conscience de l'urgence des remèdes qu'il faut apporter pour corriger les unes et parer

aux autres. Grâce à cette prise de conscience, et grâce à la somme d'expérience acquise par les organismes internationaux et nationaux, la situation pourrait être redressée et ne pas atteindre le point dramatique de non-retour.

109. C'est aujourd'hui une idée communément admise qu'il ne saurait y avoir de paix dans un monde où un tiers seulement de la population mène une existence confortable, face aux deux autres tiers qui vivent dans des conditions extrêmement précaires, si ce n'est dans le complet dénuement.

110. L'espoir que le monde sous-développé entretient dans la solidarité internationale est réel; mais nous savons bien qu'il ne saurait être question pour nous de compter seulement sur cette solidarité. Il n'y a d'espoir de progresser vers le développement que pour les pays qui sauront d'abord compter sur eux-mêmes, ceux qui auront la volonté affirmée et réelle de consentir tous les sacrifices et de se plier à toutes les disciplines pour améliorer le sort de leurs peuples.

111. La Tunisie, pour sa part, peut, au terme d'une décennie d'indépendance, dresser un premier bilan de ce qu'elle a pu accomplir dans la lutte contre le sous-développement et pour la promotion de l'homme. Dix années faites de difficultés, souvent séquelles de l'ère coloniale, 10 années de lutte acharnée contre le sous-développement sous toutes ses formes, contre des structures économiques arriérées, des structures sociales dépassées, des structures mentales inadaptées aux temps modernes, 10 années qui ont enfin débouché sur un espoir raisonnable et sérieux de voir demain le Tunisien recouvrer pleinement, en plus de sa liberté, sa dignité d'homme. Un regard en arrière nous permet de voir que la réalité tunisienne a été profondément modifiée: la femme est pleinement émancipée, l'enfant va à l'école, le Tunisien est de plus en plus conscient de ses droits autant que de ses devoirs à l'égard d'une société toujours en quête de plus de justice.

112. Les observateurs les moins indulgents à notre égard ont bien voulu reconnaître que l'évolution qu'ont subie toutes nos structures est totale. Il est un mot que nous n'employons pas beaucoup parce qu'à nos yeux il est sacré et qu'il a été dévalué par un usage abusif dans la terminologie politique d'aujourd'hui, mais qui décrit bien ce qui s'est passé chez nous: c'est une révolution.

113. La voie que nous avons choisie pour accomplir ce renversement de l'état de choses qui existait et lui substituer des structures au service du peuple, c'est celle du socialisme, d'un socialisme spécifiquement tunisien, adapté à nos réalités et à nos besoins. Comme l'a dit le Président de la République tunisienne:

"L'important, lorsqu'il s'agit de la pluralité des voies menant au mieux-être, c'est de définir les buts poursuivis, à savoir: mettre fin à l'exploitation, réaliser la prospérité pour tous, donner aux masses populaires un pouvoir de décision en matière économique et politique. Quant aux voies et moyens, l'essentiel c'est l'efficacité, les résultats enregistrés dans le cadre des buts unanimement reconnus.

"Tels sont les principes sur lesquels la Tunisie fonde sa révolution socialiste, persuadée qu'ils constituent la voie la mieux appropriée pour un pays qui lutte, comme elle, pour accéder à la condition de pays développé."

114. Cela dit, nous résistons à la tentation de croire ou de dire que notre expérience a une valeur universelle ou même valable pour tous les pays sous-développés, mais nous sommes persuadés qu'il y a dans nos méthodes, dans notre volonté de progresser et dans notre refus de la démagogie facile et des slogans tapageurs une expérience digne de quelques instants de méditation.

115. La voie qui reste, encore longue et dure, mènera notre pays au "décollage" économique, mais des progrès substantiels ont été réalisés; nous nous devons de dire que l'aide extérieure y a joué un rôle déterminant, et c'est sans complexe que nous exprimons notre gratitude aux pays amis qui y ont contribué, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies, dont le Programme pour le développement est particulièrement actif en Tunisie.

116. La lutte contre le sous-développement reste pour nous la préoccupation majeure, et nous pensons qu'elle doit l'être pour tous les pays du tiers monde, qu'ils se situent en Amérique latine, en Afrique ou en Asie. Mais cela ne saurait être concevable que dans la paix.

117. Hélas, le Moyen-Orient, vaste région à la fois asiatique et africaine, souffre de la guerre, de l'agression et de l'occupation. Nous avons entendu avant-hier [1566ème séance] la déclaration du Ministre des affaires étrangères d'Israël: les amis de son pays aussi bien que ses adversaires, sont d'accord pour constater ce que les uns appellent un durcissement et les autres de l'arrogance. Entre l'incapacité ou le refus de l'Assemblée générale de se prononcer et cette attitude extrême, on ne peut s'empêcher d'établir un lien de cause à effet. Au moment où, sous l'égide des Nations Unies, tous les pays du monde s'engagent dans la recherche des moyens les plus efficaces pour renforcer la solidarité internationale dans le domaine de la lutte pour le développement dans un cadre de fraternité humaine retrouvée, n'est-il pas anachronique, voire scandaleux, que la communauté internationale puisse se résigner, se rendant ainsi complice de l'établissement d'une situation où la passion raciste et le fanatisme religieux exacerbés constituent des motivations supérieures et, surtout, avouées?

118. M. NYAMWEYA (Kenya) [traduit de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste important de président de l'Assemblée générale. C'est avec plaisir que ma délégation relève que, pour la première fois, nous avons un président venu d'un pays socialiste. Nous nous en félicitons, car c'est une preuve nouvelle du caractère universel de l'Organisation. Ma délégation est convaincue que, sous votre conduite éclairée, la vingt-deuxième session contribuera beaucoup à réduire les tensions internationales et à renforcer les relations amicales entre Etats. Je saisis également cette occasion pour rendre hommage à M. Abdul Rahman Pazhwak, de l'Afghanistan,

pour la grande habileté et les qualités d'homme d'Etat avec lesquelles il a dirigé les travaux de la vingt et unième session.

119. Nous nous réunissons aujourd'hui tandis que des questions brûlantes présentent une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. L'heure est à la réflexion et à un examen réaliste de la situation. C'est une heure vitale à consacrer à un examen de conscience pénétrant et à des décisions déchirantes dans l'intérêt de la paix et de la compréhension. Si nous n'agissons pas avec prudence, le monde peut être plongé dans le désastre. D'un autre côté, des mesures rationnelles pourraient écarter la catastrophe. Le choix nous appartient. Nous ne devons pas tarder longtemps, ni faire semblant que ces dangers n'existent pas.

120. La première des questions importantes dont je voudrais parler est la crise du Moyen-Orient. La situation au Moyen-Orient, déjà complexe, a été rendue encore plus insoluble par la guerre qui s'est récemment déclenchée.

121. Mon gouvernement entretient des relations diplomatiques tant avec les Etats arabes qu'avec Israël, et nous estimons que tous les pays souverains de cette région ont droit à une existence pacifique. Il faudrait que toutes les parties intéressées se réunissent pour avoir des entretiens constructifs. Mais un obstacle majeur à ces entretiens constructifs et fructueux réside dans l'occupation de territoires arabes par les troupes israéliennes. Mon gouvernement est, par principe, opposé à l'acquisition de territoire par le recours à la force et il ne peut par conséquent admettre que des acquisitions territoriales résultent de la guerre récente au Moyen-Orient. On ne peut que supposer que la présence de troupes israéliennes dans la péninsule du Sinai contribue dans une large mesure à prolonger la fermeture du canal de Suez. Ma délégation est profondément préoccupée des effets que cette fermeture exerce sur le commerce international.

122. Nous sommes heureux que la présence des Nations Unies dans les régions affectées contribue à assurer un cessez-le-feu effectif, et nous pensons que cette présence devra être maintenue tant qu'elle sera nécessaire. On pourrait en tirer parti aussi pour contrôler le retrait des troupes des régions occupées.

123. Chacun sait que les conséquences de cette guerre ont considérablement aggravé le problème des réfugiés au Moyen-Orient. Israël et les pays arabes devraient être aidés à établir un plan global s'appliquant à tous les réfugiés. C'est dans une atmosphère pacifique que l'on pourra le mieux régler ce problème. Il faut éviter la propagande belliqueuse, qui ne peut qu'accentuer la tension dans la région, car elle entravera tous les efforts vers la paix. En outre, il est indispensable qu'aucune partie directement impliquée dans la crise actuelle, pas plus qu'aucune partie extérieure qui peut y être intéressée, ne s'engage dans des actes d'hostilité ou d'agression, ou ne les encourage. Il ne faut épargner aucun effort pour faciliter les discussions et négociations visant à amener un règlement honorable et pacifique par l'intermédiaire des Nations Unies.

124. Un autre grave problème intéresse la paix dans le monde: celui que pose la guerre au Viet-Nam. La situation extrêmement dangereuse qui y règne nous rappelle avec force combien nous sommes près d'une guerre généralisée. Elle nous démontre la futilité du recours à la violence et à la guerre, avec les incalculables pertes de vies et de biens qui en résultent. Elle souligne les résultats catastrophiques des politiques rigides et mal calculées adoptées par les grandes puissances dans la politique mondiale. Tout cela relègue au deuxième plan les considérations humanitaires, de même que le bien-être et l'avenir des peuples. Les vastes ambitions de victoire idéologique ont pris plus d'importance que le respect de la vie humaine, et un sens erroné du prestige national l'emporte sur le bon sens. Alors que des efforts désespérés sont faits pour trouver une formule de paix, des activités militaires toujours plus intenses sabotent forcément ces efforts.

125. La politique de mon gouvernement au sujet du Viet-Nam est claire. Nous nous intéressons avant tout au rétablissement de la paix. Nous ne nouscrivons ni à la politique visant à contenir le communisme ni à celle qui vise à le répandre par les armes. Nous pensons qu'aucune solution militaire imposée par la force des armes ne peut jamais être permanente. A notre avis, la situation exige un règlement politique négocié sur la base des Accords de Genève. Il ne fait aucun doute que la cessation ou une réduction des hostilités faciliterait les négociations. Il faut que les parties directement intéressées fassent tous les efforts possibles à cette fin, et parmi ces parties nous comptons le Front national de libération.

126. Il faudrait laisser le peuple vietnamien dans son ensemble établir un gouvernement représentatif et effectif n'ayant pas à dépendre constamment d'une quelconque grande puissance pour installer et consolider son pouvoir. Nous pensons qu'il faut faire comprendre au Gouvernement des Etats-Unis qu'il est inutile et dangereux de continuer et d'intensifier les bombardements au Viet-Nam du Nord. Les renforts militaires ne lui ont pas permis de gagner la guerre et les souffrances du peuple vietnamien n'en ont pas été réduites. La leçon logique qui découle du passé comme du cours actuel des événements, c'est que la réponse réside dans la négociation, et non pas dans l'intensification de la guerre. Cette leçon devrait inciter les parties intéressées à faire preuve de bonne foi et à répondre aux appels qui leur sont lancés en faveur d'un cessez-le-feu effectif, afin de parvenir à une solution politique négociée de la crise.

127. Je voudrais parler maintenant des problèmes qui se posent en Afrique. Je commencerai par la Rhodésie. Mon gouvernement rejette entièrement la déclaration unilatérale d'indépendance faite par le régime non représentatif et illégal de Smith, et nous tenons la Grande-Bretagne pour entièrement responsable de ce que la rébellion continue, et cela parce qu'elle n'a recours qu'à des arguties constitutionnelles, des techniques évasives et des demi-mesures dont on savait — si même elles ne visaient pas précisément à cette fin — qu'elles seraient dès le début inefficaces. Pour nous, le Gouvernement britannique a donc l'entière responsabilité de mettre fin à la rébellion en prenant des mesures décisives, ne serait-

ce que pour défendre les principes juridiques et moraux que la Grande-Bretagne prétend défendre et appliquer.

128. En continuant d'avoir des contacts officieux et furtifs avec le régime Smith, le Gouvernement britannique donne à Smith les grandes possibilités dont il a besoin pour prétendre au monde qu'un accord négocié reste possible avec lui. En ce faisant, le Royaume-Uni donne à Smith et à son équipe minoritaire de racistes excités davantage de temps pour se consolider. Permettez-moi de citer ici ce qu'a dit à ce sujet mon président, Joma Kenyatta, le jour du Madaraka, l'an dernier:

"A notre sens, aucune solution ne peut être trouvée dans des discussions furtives à l'échelon subalterne entre la puissance coloniale et les délégués d'un régime illégal. Il est clair que les dirigeants nationalistes africains en Rhodésie doivent participer à la tâche consistant à négocier un règlement final. Le cas échéant, il faudra venir par la force et la contrainte."

129. Les événements ont clairement prouvé que les sanctions économiques obligatoires de caractère sélectif n'ont pas pu renverser le régime de Smith. Celui-ci a consolidé sa position grâce à la collusion de l'Afrique du Sud, du Portugal et d'autres puissances qui font passer leurs intérêts économiques avant les considérations humaines et morales. Il est temps que, reconnaissant la vérité et la réalité des faits, le Gouvernement britannique comprenne que les sanctions économiques n'ont pas un effet décisif et que des mesures plus radicales sont nécessaires. Je voudrais citer à nouveau mon président qui, lors d'une déclaration faite à l'occasion de l'ouverture du Parlement, a dit, au début de cette année:

"Un gang de colons félons a imposé un Etat policier aux Rhodésiens, Noirs et Blancs. Ce sont des desesperados. Il pourrait n'y avoir aucune limite aux malheurs qu'ils infligeront aux Rhodésiens plutôt que de se rendre. Il faut les obliger à se rendre. Si une méthode échoue, il faut en utiliser une plus efficace."

Et mon président ajoutait en cette même occasion:

"Nous attendons de ceux qui proclament leur amitié pour l'Afrique et leur foi en la justice qu'ils apportent une preuve convaincante de leur sincérité."

130. On sait que cette preuve n'a pas encore été donnée. Ainsi qu'il ressort clairement du rapport du Secrétaire général [A/6701], ces mêmes pays qui ont voté en faveur de la résolution sur les sanctions économiques obligatoires de caractère sélectif sont au premier rang de ceux qui en empêchent la mise en œuvre. Ma délégation condamne formellement ces pays.

131. Permettez-moi de répéter que mon gouvernement n'acceptera jamais de compromis sur le principe qui veut que la majorité exerce le gouvernement réel avant que l'indépendance puisse être légalement accordée à l'authentique population du Zimbabwe. Il en découle implicitement que nous sommes absolument persuadés de la nécessité d'ap-

pliquer le principe "un homme, une voix" dans le cadre d'un scrutin sans discrimination. En outre, mon gouvernement s'oppose totalement aux entretiens furtifs et parfaitement vains qui ont lieu avec le régime de Smith. Cela ne vise qu'à gagner du temps, et cette manœuvre met en danger le sort de 4 millions d'Africains qui ne sont même pas représentés lors de ces entretiens. Il est clair que les dirigeants nationalistes africains de Rhodésie doivent jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de leur propre avenir, en participant aux négociations en vue d'un règlement définitif. Jusqu'à présent, toutes les manœuvres ont échoué. Il est évident que l'heure est venue de recourir à la contrainte pour obtenir ce règlement définitif. J'avertis que toute perte de temps ne servira qu'à renforcer le régime de Smith et sera, par là même, préjudiciable aux intérêts de l'ensemble du peuple rhodésien.

132. Smith s'est déjà embarqué dans des mesures législatives à caractère de discrimination et d'oppression, qui sont identiques à l'apartheid en Afrique du Sud. En outre, il a invité des troupes sud-africaines dans le Territoire du Zimbabwe afin de réprimer la lutte des nationalistes africains pour l'indépendance. Devant ces faits, mon gouvernement a demandé au Royaume-Uni d'expulser les troupes étrangères de sa colonie.

133. La politique du Kenya en matière de colonialisme est ferme et claire. Notre objectif est l'élimination totale de la présence coloniale de la terre africaine, et d'ailleurs de partout dans le monde. Nous continuerons à appuyer les mouvements de libération le mieux que nous pourrons jusqu'à ce que le colonialisme et le racisme blanc aient disparu d'Afrique. Ce même jour, le Président de mon pays disait ce qui suit:

"Le brûlant problème de la Rhodésie nous a fait un instant oublier le triste sort de nos frères d'Angola, de Mozambique et d'Afrique du Sud. Ils peuvent compter sur le ferme appui de la République du Kenya dans leur lutte contre la cruauté et l'oppression ... Nous avons observé l'extrémisme croissant du Gouvernement sud-africain et l'augmentation de ses armements. Mais que ces derniers apôtres de l'apartheid se rappellent bien que, dans l'histoire, personne n'a triomphé longtemps contre les fermes revendications de l'esprit humain à la liberté et à la justice."

134. Mon gouvernement s'oppose fortement au colonialisme portugais au Mozambique, en Angola et dans la Guinée dite portugaise. En Afrique, le régime colonial du Portugal remonte à plus de 400 ans. Le Portugal n'a rien fait pour développer les territoires qu'il gouverne, si ce n'est exploiter leurs ressources économiques dans son propre intérêt. Le Kenya soutient que la seule manière adéquate d'assurer le développement de ces territoires, c'est que le Portugal accorde l'indépendance politique à ses colonies. Le Portugal doit comprendre, comme d'autres puissances coloniales l'ont fait, que ses relations économiques avec l'Afrique seront les meilleures si elles sont fondées sur l'égalité et l'interdépendance entre Etats souverains. En accordant l'indépendance à ses colonies, le Portugal verra disparaître ses conflits actuels avec les Etats africains.

135. Le régime sud-africain est le symbole le plus frappant de l'oppression des hommes dans le monde d'aujourd'hui. L'ordre qu'il impose est soutenu par les intérêts financiers de certains pays; ces derniers sont coupables de maintenir un ordre qui tire sa force et un plaisir pervers de la persécution, de la discrimination et de la philosophie démente de l'apartheid.

136. Le Kenya est opposé à la politique du Gouvernement sud-africain et continuera à lutter contre elle jusqu'à ce que la démocratie soit établie dans ce pays. Conformément à cette politique, le Gouvernement du Kenya, lorsqu'il a accédé à l'indépendance, a rompu toutes ses relations économiques et commerciales avec l'Afrique du Sud, a supprimé tous les droits d'atterrissage des avions sud-africains et a fermé le consulat de l'Afrique du Sud à Nairobi. Cela demeure la politique de mon gouvernement. Nous n'avons aucune intention d'établir avec l'Afrique du Sud des relations quelconques, économiques ou diplomatiques, tant qu'il n'y aura pas dans ce pays un gouvernement démocratiquement élu ou un gouvernement représentant la majorité du peuple.

137. Mon gouvernement rejette fermement et inconditionnellement, comme illégaux, les efforts déployés actuellement par le Gouvernement de l'Afrique du Sud pour étendre au Sud-Ouest africain le régime exécuté de l'apartheid. Nous avons déclaré antérieurement que le statut du Sud-Ouest africain est toujours celui d'un territoire sous tutelle. Notre position n'a pas changé. Mon gouvernement appuie entièrement les efforts faits récemment par les Nations Unies pour assumer le contrôle administratif du Sud-Ouest africain et préparer ce territoire à la libre détermination. En même temps, nous déplorons l'attitude des grandes puissances qui refusent de coopérer à cet égard avec les Nations Unies.

138. Il me sera permis d'associer ma délégation et moi-même aux observations extrêmement pertinentes faites par M. Pazhwak, de l'Afghanistan, lorsque, dans sa déclaration au début de cette session, il a parlé de la menace que constituent les mercenaires dans certains pays en voie de développement, et plus particulièrement en Afrique. M. Pazhwak disait:

"Un mode nouveau de guerre est le recours insidieux à des forces mercenaires pour envahir des terres étrangères. Ces armées illégales, sans drapeau et qui ne relèvent d'aucun gouvernement, peuvent, si elles continuent à se développer dans le cadre de la lutte actuelle pour la domination, ajouter le spectacle des pirates et des maraudeurs du XIIIème siècle pour se jouer de l'âge de raison. Le grand danger pour nous est que ces forces sans visage se soustraient aux procédures de paix qui régissent les relations internationales et grignotent les têtes de pont étroites que le droit international a eu tant de peine à constituer. Nous devons mettre ces mouvements hors d'état de nuire avant qu'ils ne se développent, car ils constituent en notre temps un nouveau facteur de chaos." [1560ème séance, par. 27.]

139. Ce type nouveau d'ingérence extérieure et de subversion, qui travaille directement contre l'indépendance souveraine et l'intégrité territoriale des Etats qui viennent de naître, représente les ma-

noeuvres impérialistes les plus récentes pour embarrasser ces Etats et porter atteinte à leur dignité. Nous ne pouvons que condamner ces nouvelles tactiques en Afrique. Nous demandons aux pays où ces aventuriers ont été recrutés de mettre fin à ce recrutement.

140. Permettez-moi d'indiquer maintenant la politique de mon gouvernement en ce qui concerne l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Je tiens à rappeler que, conformément à l'attitude prise antérieurement par mon gouvernement, nous appuyons toujours la représentation de la République populaire de Chine aux Nations Unies et dans ses divers organes. Nous estimons qu'il importe de reconnaître les réalités de la situation politique; ces réalités exigent que la République populaire de Chine prenne son siège ici.

141. Pour conclure, qu'il me soit permis de demander à tous les représentants de veiller à ce qu'en discutant les problèmes soumis à cette session nous évitions toute apathie et toute idéologie partisane. Nous devrions chercher à obtenir des résultats tangibles; c'est ce que le monde attend aujourd'hui de cette auguste assemblée, et c'est ainsi que nous contribuerons à la réalisation des idéaux qui ont donné naissance à notre organisation.

142. M. SAPENA PASTOR (Paraguay) [traduit de l'espagnol]: Une fois de plus, nos peuples se tournent pleins d'espérance vers cette assemblée réunie pour trouver grâce à la confrontation des différents points de vue et opinions de ses membres, unis néanmoins par une volonté commune, la solution des problèmes nombreux, complexes et graves qui harcèlent le monde d'aujourd'hui. Le rôle qui incombe au Président, dans une tâche d'une telle ampleur, est d'une importance capitale et notre devoir est de coopérer pleinement avec lui. L'Assemblée générale lui a manifesté sa confiance collective; en le rappelant, je puis lui donner l'assurance que, fidèle à ses traditions, ma délégation ne lui mesurera jamais son concours.

143. Je m'adresse à cette assemblée au nom d'un peuple qui consacre toute son énergie à des tâches pacifiques et constructives destinées à élever son niveau de vie. A ses yeux, la paix et la sécurité internationales sont des conditions indispensables pour que les efforts qu'il déploie afin de progresser sur le plan économique, politique et social, ne soient pas arrêtés, entravés ou pis encore voués à l'échec. Nous pensons donc que la paix et la sécurité doivent se fonder sur le respect mutuel des Etats, sur la justice et sur le droit.

144. L'interdépendance des Etats qui caractérise la période actuelle fait que toute rupture ou menace de rupture de la paix, où qu'elle se produise, a des répercussions dans d'autres régions du monde et affecte d'autres peuples si éloignés qu'ils puissent être du théâtre réel ou potentiel du conflit. Ainsi, notre devoir individuel et collectif est de contribuer avec volonté et énergie à stabiliser la paix, ou à la rétablir quand elle a été rompue, non seulement parce que cela fait partie des obligations que nous impose la Charte, mais parce qu'il y va de nos propres intérêts nationaux.

145. A cet égard, il est deux régions dans le monde où les problèmes revêtent une gravité particulière. Au Viet-Nam, la guerre poursuit son œuvre dévastatrice et notre organisation qui a été créée pour épargner aux générations futures le fléau de la guerre n'a pas jusqu'ici, comme elle aurait pu et comme elle aurait dû le faire, contribué à faire cesser les combats sanglants, à faire entamer les négociations et, au moyen de contacts entre les parties, à faire en sorte que l'on parvienne à des solutions politiques et non pas militaires.

146. Il est très difficile d'expliquer à une opinion publique qui voit se poursuivre la guerre au Viet-Nam l'inaction d'une organisation comme l'Organisation des Nations Unies dans une question d'importance mondiale. C'est une question qui mérite sans aucun doute un examen très approfondi.

147. Au Moyen-Orient, nous avons vu des pays avec lesquels le mien entretient depuis longtemps des relations cordiales s'engager dans un conflit sanglant et onéreux tant du point de vue des vies humaines — qui constitue le bien le plus précieux — que des biens matériels. N'ayant aucun intérêt direct dans ce conflit et animée simplement par son désir de contribuer de façon impartiale à la recherche d'une solution juste et durable ma délégation, à la cinquième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, de concert avec les républiques sœurs d'Amérique latine, a déployé tous les efforts possibles pour trouver une formule grâce à laquelle les tensions et les conflits qui déchirent cette région depuis 20 ans cèdent le pas à un climat qui permette à toutes les énergies de se consacrer aux travaux de paix et de progrès. Dans le même esprit fraternel et impartial, nous n'épargnerons aucun effort pour qu'arrive cette heure de paix désirée par tous.

148. Ces deux conflits, et ce ne sont pas les seuls, nous inquiètent. Au même moment, nous voyons planer sur le monde la vision menaçante et terrifiante de la prolifération des armes nucléaires. Les événements récents semblent indiquer que l'heure peut-être est bientôt venue où cette prolifération cessera et où nos peuples n'auront plus autant à craindre ces armes nucléaires contre lesquelles ils n'ont pas le moindre moyen de défense. Ce que nous voulons, c'est nous libérer de cette menace; or, plus il y aura de pays membres du club restreint des Etats nucléaires capables de fabriquer ces armes et de les utiliser, plus seront grandes les souffrances et l'angoisse de la majorité des peuples de la terre.

149. Cette préoccupation inhérente à la dissémination matériellement, donc éventuellement possible, des armes nucléaires doit également tenir compte des possibilités d'utilisation pacifique de l'atome. C'est avec la même vigueur que nous sommes opposés à cette dissémination des armes nucléaires et que nous sommes partisans de l'extension de l'utilisation pacifique de l'atome. Nous savons quel rôle immense peut jouer l'énergie nucléaire dans la réalisation des tâches productives de la paix; c'est pourquoi, en tant que pays en voie de développement, nous voulons pouvoir utiliser cette énergie afin de faire progresser nos nations grâce à l'emploi d'une technologie à laquelle nous n'avons pas accès aujourd'hui faute de ressources. Nous n'avons pas les moyens d'investir les

sommes énormes qu'exige la recherche nucléaire et nous croyons en outre que rien ne serait plus contraire aux intérêts de l'humanité tout entière, et en particulier, bien entendu, des peuples les moins développés dont le progrès est retardé par les conditions défavorables du commerce international, que de voir s'accroître et s'aggraver les énormes différences qui existent actuellement entre les niveaux de vie des pays industriels et des pays non industriels du fait de la monopolisation par quelques Etats de l'utilisation pacifique de l'énergie atomique voire même de l'industrialisation de l'atome. Dans ce domaine, non seulement nous demandons, mais nous exigeons qu'on nous fournisse une assistance technique en nous communiquant des renseignements, en nous ouvrant généreusement les portes des grands centres de recherche et en formant des experts nationaux dans les centres atomiques appropriés.

150. Ces observations s'appliquent en outre à la Décennie des Nations Unies pour le développement conçue, on s'en souvient, sous d'excellents auspices mais qui est loin, bien qu'étant déjà dans sa seconde moitié, d'avoir répondu aux espoirs qu'elle avait fait naître.

151. Dans notre langage courant, nous avons pris l'habitude de classer les pays en deux grands groupes, les pays développés et les pays en voie de développement. En réalité, le premier groupe est composé des pays industrialisés et le second des pays non industrialisés. Il est pénible de constater que la répartition des richesses ne s'améliore pas avec le temps, que ceux qui disposent de la plus grande partie des richesses en question continuent à s'enrichir et que les efforts des pays non industrialisés, représentant les deux tiers de la population du monde, ne reçoivent qu'une maigre rétribution, absolument insuffisante pour permettre leur développement.

152. Plus le processus d'industrialisation d'un pays est long et plus l'amélioration de son niveau de vie se trouve retardée. Il faut en conclure qu'à moins que l'on ne corrige de façon radicale et urgente les conditions actuelles du commerce international, nous n'aurons d'autre solution que de rechercher une industrialisation totale de nos pays.

153. Le Paraguay, qui exploite au maximum ses propres ressources et qui utilise au mieux ses énergies, s'est engagé, en ne comptant que sur une aide extérieure minime, dans la voie de la consolidation de son infrastructure économique. Le pays jouit de la paix politique et sociale, ses progrès économiques se poursuivent, et il a réussi à atteindre une stabilité monétaire remarquable. Grâce au concours des divers secteurs de la vie politique nationale, il vient d'adopter une nouvelle constitution. Voilà qui caractérise un Etat sur la voie du progrès intégral.

154. Pleinement conscients de notre rôle sur le plan international en général et sur le plan régional en particulier, nous avons toujours consacré nos efforts à l'intégration économique de l'Amérique latine voulant, au moyen de cette entreprise de portée historique, parvenir à un progrès réel et à la prospérité des peuples de notre région.

155. Il arrive fréquemment que les possibilités d'élargissement des marchés soient restreintes par les limites qu'impose la souveraineté nationale. A cet égard, nous croyons que l'intégration économique régionale ne porte pas atteinte à la souveraineté nationale et n'oblige pas les parties à accepter l'autorité d'organismes supranationaux. En revanche, cette intégration permettra à chacun des Etats de la région de faire partie d'un marché commun continental et d'adopter des tarifs douaniers communs. Pour cette vaste entreprise, nous avons besoin d'une assistance technique et d'une assistance financière que nous demandons dès maintenant.

156. L'Amérique latine possède de vastes ressources en matières premières et elle doit chercher à s'industrialiser. Pour ce qui concerne plus particulièrement le Paraguay, nous souhaitons que s'établissent sur notre territoire des industries d'intérêt régional et, dans le même esprit, nous accueillons les entreprises multinationales privées.

157. C'est avec un esprit ouvert que nous irons à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui aura lieu à New Delhi en 1968. Nous espérons, une fois encore, que l'heure de la justice approche, justice dans la répartition des ressources auxquelles nous avons droit du fait de notre travail, de notre production. Pourtant nous ne pouvons cacher que nous ne sommes pas très optimistes. Il y a encore bien des préjugés à vaincre et bien des obstacles à surmonter.

158. Au cours de ce bref examen de la situation, je n'ai parlé que de quelques-uns des problèmes dont se trouve saisie l'Assemblée. Il y en a d'autres et de fort graves. Je pourrais citer par exemple la question de la liquidation du colonialisme et plus particulièrement la question du Sud-Ouest africain. J'aurais pu également mentionner la question de l'apartheid qui subsiste toujours et constitue un scandale qu'il faut faire cesser. Sur tous ces points, notre position est bien connue. C'est une position de solidarité avec la quasi-totalité des membres de l'Assemblée. Le mo-

ment venu, nous unirons nos efforts à ceux des autres pays pour qu'arrive l'heure où ces problèmes ne seront plus qu'un triste souvenir.

159. Le PRESIDENT: Je donne la parole au représentant de Cuba, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

160. M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) [traduit de l'espagnol]: Je voudrais simplement dire quelques mots au sujet du discours prononcé cet après-midi par le Ministre des affaires étrangères de la Trinité-et-Tobago.

161. Ce pays est le membre le plus récent de l'Organisation des Etats américains, mais il a, semble-t-il, une connaissance parfaite du style et de l'attitude de la majorité de ses collègues latino-américains. Son représentant nous a adressé un message dans lequel il a répété exactement les arguments qu'utilise l'impérialisme nord-américain pour tenter de justifier sa politique d'agression contre Cuba et son ingérence constante dans les affaires intérieures de tous les pays latino-américains. Pour notre part, nous répondons par cet autre message: la soumission à la politique extérieure du Gouvernement nord-américain ne comporte aucun avantage. Ce n'est pas de cette façon que vous obtiendrez un meilleur prix pour vos produits d'exportation ni des crédits plus abondants. Vos amis de l'OEA pourront vous le dire avec un luxe de détails, la soumission aux ordres du gouvernement de Washington est une arme dont le fil est depuis longtemps émoussé.

162. Le PRESIDENT: Etant donné l'heure tardive et vu que les délégations ont besoin de temps pour étudier le deuxième rapport du Bureau [A/6840/Add.1], il me semble approprié de différer l'examen du point 8 de l'ordre du jour.

163. S'il n'y a pas d'objection, puis-je considérer que l'Assemblée approuve cette suggestion?

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 17 h 40.*